

**Question 18**  
**du député (suppl.) Fabien Derivaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant: quid de**  
**la raffinerie de Collombey?**  
*(en collaboration avec le DSSI)*

A la suite de plusieurs incidents dus à l'exploitation de la raffinerie Tamoil SA, les justices vaudoise et valaisanne sont intervenues le 9 juin dernier. Cette intervention montre qu'un malaise existe au sujet de la raffinerie et de son impact sur l'environnement. L'usine fait-elle l'objet de sérieux contrôles quant à la sécurité de ses installations? En cas d'infraction à la loi sur la protection de l'environnement, quelles sanctions, autres que des demandes d'assainissements, seraient prises par l'Etat du Valais?